Transport de chevaux

Transport à des fins non commerciales

Il s'agit d'un transport des propres animaux qui ne s'inscrit pas dans le cadre d'une activité commerciale. Il ne doit pas être effectué avec les propres moyens de transport. Le transport pour le compte de tiers, aux fins exposées ci-après reste non commercial dans la mesure où aucun paiement n'est réclamé aux personnes visées. Le transport de chevaux comme service d'ami, en dehors de tout transport de propres chevaux, est considéré comme transport à des fins non commerciales pour autant que le propriétaire des chevaux accompagne le transport.

- transport dans le cadre d'une activité récréative, d'un hobby ou d'une activité sportive
    - transport à destination ou en provenance de compétitions
    - transport à destination ou en provenance de concours
    - transport à destination ou en provenance de manèges

- transport dans le cadre de l'exploitation
    - transport à destination ou en provenance des prairies ou entre les écuries
    - transport à destination ou en provenance de cliniques vétérinaires
    - transport des chevaux de la police

- transport dans le cadre de l'élevage pratiqué en tant qu'activité non agricole (voir considérant 21 du Règlement).

Transport commercial

Il faut entendre par transport commercial, le transport d'animaux dans le cadre d'une activité commerciale.

- tout transport pour lequel le transporteur perçoit un paiement, que le transport concerne uniquement des chevaux appartenant à des tiers ou que ces chevaux soient transportés en même temps que les propres animaux.

- tout transport de chevaux dans le cadre d'une activité agricole :
    - à destination de l'abattoir
    - transport à destination ou en provenance d'un marché aux bestiaux
    - transport à destination ou en provenance d'une exploitation d'engraissement
    - transport à destination ou en provenance d'un troupeau de chevaux, p.ex. laiterie chevaline
    - chevaux de trait (p.ex. sylviculture).

- tout transport de chevaux dans le cadre d'une activité commerciale :
    - spectacle équestre itinérant
    - cirques

- transports d'animaux suite à une saisie.